Châteauguay

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-14-25, DM-15-25 ET DM-16-25.

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **14 avril 2025 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 71, rue Principale, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

1. DM-14-25

Emplacement

Adresse : 240, boulevard Salaberry Nord
Demandeur : Anne-Philippe Lemaire, représentante de la compagnie 9289-0334 QUEBEC INC.
Lots projetés : 6 420 769, 6 420 770, 6 420 771, 6 420 772 et 6 420 773, actuellement 6 523 400 et 6 582 293

Nature de la demande

- Permettre une largeur de façade de lot de 9,24 mètres pour les lots projetés 6 420 770, 6 420 771, 6 420 772 et 6 420 773, au lieu de 10 mètres tel que prescrit à l'article 3.3.2 du règlement de lotissement Z-3200 en vertu de la grille des usages et des normes de la zone H-107 du règlement de zonage Z-3001;

- Permettre une largeur de façade de lot de 9,67 mètres pour le lot projeté 6 420 769, au lieu de 10 mètres tel que prescrit à l'article 3.3.2 du règlement de lotissement Z-3200 en vertu de la grille des usages et des normes de la zone H-107 du règlement de zonage Z-3001.

Châteauguay

2. DM-15-25

Emplacement

Adresse : 240, boulevard Salaberry Nord
Demandeur : Anne-Philippe Lemaire, représentante de la compagnie 9289-0334 QUEBEC INC.
Lots projetés : 6 420 769, 6 420 814 et 6 420 818, actuellement 6 523 400 et 6 582 293

Nature de la demande

- Permettre une marge avant de 1,9 mètre pour le bâtiment principal situé sur le lot projeté 6 420 769, au lieu de 6 mètres tel qu'exigé à la grille des usages et des normes H-107 et à l'article 2.4.4.2 du règlement de zonage Z-3001;

- Permettre une marge avant de 2,90 mètres pour le bâtiment principal situé sur le lot projeté 6 420 814, au lieu de 6 mètres tel qu'exigé à la grille des usages et des normes H-107 et à l'article 2.4.4.2 du règlement de zonage Z-3001;

- Permettre une marge avant de 5,87 mètres pour le bâtiment principal situé sur le lot projeté 6 420 818, au lieu de 6 mètres tel qu'exigé à la grille des usages et des normes H-107 et à l'article 2.4.4.2 du règlement de zonage Z-3001.

Châteauguay

3. DM-16-25

Emplacement

Adresse : 240, boulevard Salaberry Nord
Demandeur : Anne-Philippe Lemaire, représentante de la compagnie 9289-0334 QUEBEC INC.
Lot projeté : 6 420 829, actuellement 6 582 293

Nature de la demande

- Permettre qu'un poteau servant au passage des fils conducteurs des réseaux aériens de distribution câblés soit implanté en cour avant sur un terrain situé à l'intérieur de la zone H-107, alors que l'article 7.1.2 du règlement de zonage Z-3001 le permet uniquement en cours latérales et arrière ou en souterrain.

Donné à Châteauguay, ce 27 mars 2025.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate

Châteauguay

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 27 mars 2025, le présent avis public concernant les demandes de dérogation DM-14-25, DM-15-25 et DM-16-25 à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 27 mars 2025, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 27 mars 2025.

La greffière adjointe,

Rebecca Monaco, avocate